

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 14 | ABSENTS EXCUSÉS 09 | VOTANTS 22

OBJET : N° L 24-03/01-21/FI RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU MARCHÉ ENERGIE (SDEEG 2026-2028)

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 20 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Étaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Josiane ROCHE, Philippe BRIMALDI, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Josette MASSARIN, Sophie SEIGUE, Patrick TRACHET, Valérie LEVERNIER, Jean-Pierre DORIAN, Jean-Luc BELLEINGUER.

Étaient absents excusés : Jean-François LAMOTHE, Hicham TARZA donne procuration à Jean-Pierre DORIAN, Saliha EL AMRANI donne procuration à Christine JOUANNO, Quentin CHIQUET FERCHAUD donne procuration à Florence JOST, Pierre MEUNIER donne procuration à Fernand ESCALIER, Nicole CAMPANER donne procuration à Josiane ROCHE, Séverine DECROCK donne procuration à Valérie LEVERNIER, Gérard FERAUDET donne procuration à Jean-Claude DUCOUSSO, Patricia COURANJOU donne procuration à Jean-Luc BELLEINGUER.

Le scrutin a eu lieu, Philippe BRIMALDI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M le Maire rappelle que la ville de Castillon la Bataille fait partie d'un groupement de commande créé par le SDEEG pour l'achat d'énergie Gaz et Electricité, ce qui permet à la commune de bénéficier de tarifs négociés et d'une assistance technique.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de cette adhésion pour la période 2026-2028.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique,

- **Décide à l'unanimité**
- **D'approuver le renouvellement de l'adhésion de la ville de Castillon la Bataille au groupement constitué par le SDEEG pour l'achat d'électricité et de gaz naturel,**

PAGE 1

Ville de Castillon-la-Bataille
Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal - Séance du 25 mars
2024

- d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement ou tout document relatif à l'adhésion de la commune.

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le 25 mars 2024
Le Maire
Jacques Breillat



PAGE 2

Mairie de Castillon-la-Bataille

25 place Turenne 33350 Castillon-la-Bataille * téléphone 05 57 40 00 06 * fax 05 57 40 33 06 * mairie@castillonlabataille.fr

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20240325-L24030121FI-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024